

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} mai 2013
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 105 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

**Lettres identiques datées du 30 avril 2013, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent
de la République arabe syrienne auprès de l'ONU**

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe de ce qui suit :

Le matin du 29 avril 2013, Damas a connu un nouvel acte terroriste, à la suite de l'explosion d'une voiture piégée à un carrefour, près du parc Ibn Rouchd, à Mazzé, secteur densément habité et de grande affluence. Cet attentat, qui visait le convoi du Premier Ministre Waël el-Halqi, a fait 4 morts et 16 blessés et fortement endommagé l'immeuble abritant la société des communications, ainsi qu'une école et une crèche pour enfants. Le matin du 30 avril 2013, des groupes terroristes armés ont commis un nouvel attentat odieux dans le quartier de Marja à Damas, centre historique et commercial de la ville, faisant d'après un premier bilan 13 morts et plus de 70 blessés, dont certains grièvement.

Ces actes terroristes s'inscrivent dans le cadre d'une série d'attentats terroristes ciblant des civils, des institutions de l'État, des biens publics et privés, des mosquées et des églises, à l'instar de l'acte terroriste perpétré le 8 avril 2013 dans le secteur densément peuplé de Chahbandar, ou encore des tirs de mortier aveugles dirigés contre des zones résidentielles, qui ont fait des dizaines de morts et des centaines de blessés parmi les civils et endommagé des biens publics et privés.

L'attentat contre la personne du Premier Ministre, qui préside le comité ministériel chargé de suivre l'application du programme politique visant à régler la crise en Syrie, montre clairement le rejet par les auteurs de ces actes de toute solution politique et révèle le vrai visage des groupes armés et de ceux qui les soutiennent et leur fournissent un paravent politique, alors qu'ils se sont engagés dans cette voie du terrorisme et de la destruction comme seul moyen d'atteindre leurs visées politiques et idéologiques qui sont contraires aux valeurs humanitaires aussi bien qu'à la nature humaine.



Ce lâche attentat illustre l'incapacité de ces personnes d'entraver les progrès accomplis par le comité ministériel, qui a consulté les forces politiques et sociales souhaitant participer au processus politique et contribuer à formuler une vision commune en vue de faire aboutir le programme politique visant à résoudre la crise en Syrie.

La République arabe syrienne réaffirme une fois de plus que les actes terroristes se poursuivent du fait que les groupes terroristes affiliés à Al-Qaida reçoivent diverses formes de soutien, y compris des fonds, une formation et des armes, qui va clairement à l'encontre des engagements souscrits par les États en matière de lutte contre le terrorisme, au regard des principes du droit international et des résolutions de l'ONU.

La République arabe syrienne demande, comme elle l'a fait dans les lettres adressées précédemment au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, la condamnation claire, ferme et nette de ces actes terroristes ignobles, de manière à ne laisser aucune place à l'ambiguïté ou à l'interprétation. Elle demande également qu'il soit mis un terme au soutien apporté par un groupe de pays arabes ou non de la région et d'ailleurs, qui sont déterminés à perpétuer la violence et à torpiller tout règlement politique de la crise en Syrie. Elle demande une fois de plus au Conseil d'adopter une attitude résolue et d'affirmer sa volonté de lutter contre le terrorisme, quels que soient le lieu et le moment où il se produit, et de chercher fermement à faire appliquer ses résolutions en la matière. Le refus de prendre des mesures contre ces actes terroristes constituerait un revers dans l'action internationale visant à combattre et éliminer le terrorisme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 105, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**